



**Union des propriétaires et occupants d'immeubles  
de Moutiers Haut,  
concernés par un risque d'effondrement minier brutal.**

Moutiers le 26-02-2008

Monsieur le Député,

Par la présente, en mon nom et au nom de tous les adhérents à l'association de « L'Union des propriétaires et occupants d'immeubles de Moutiers Haut concernés par le risque d'effondrement minier brutal », je tiens à vous remercier de nous avoir obtenu une audience auprès du Directeur de cabinet de Mr le Ministre Borloo, de nous y avoir accompagné et soutenu.

Lors de cette entrevue dont les conclusions sont reprises fidèlement dans la presse locale du lendemain, Monsieur Frémont avait demandé à ce que la Préfecture de Meurthe et Moselle finisse de payer l'accompagnement social à toutes les familles, selon les justificatifs exigés. La différence entre le montant de départ (700 000 €) de l'enveloppe d'accompagnement social et la somme totale versée aux familles sur justificatifs, devait-être répartie entre chacune des 77 familles concernées.

J'avais montré que sur 52 dossiers d'accompagnement social sur justificatifs, alors payés, nous arrivions péniblement à 150 000 € et donc que les 25 dossiers restants, représentant la moitié de ce qui a déjà été réglé, ne devraient pas excéder une somme comprise entre 75 000 € et 90 000 €.

Ce bref calcul, nous montre, qu'en final, une fois les 77 dossiers réglés sur justificatifs, une somme avoisinant les 240 000 € aura été consacrée à l'accompagnement social sur justificatifs. Il reste encore sur l'enveloppe de départ  $700\,000\text{ €} - (150\,000\text{ €} + 90\,000\text{ €}) = 460\,000\text{ €}$ .

La demande que nous avons exprimée, de pouvoir percevoir pour chacune des familles concernées, une somme de 6000 € provenant de ce reliquat de l'enveloppe d'accompagnement social, se calculera donc de la façon suivante :  
77 familles concernées x 6000 € = 462 000 €

Depuis notre retour, nous avons rencontré Mr le Sous Préfet de Briey qui tout en entendant Mr le Directeur de cabinet de Mr le Ministre Borloo, nous répond qu'il reste à trouver des lignes comptables qui permettent ce versement et que là il est plus difficile de répondre spontanément par l'affirmative. Je lui ai remis un dossier identique à ceux envoyés à chacun des Ministres et à celui sur lequel nous avons travaillé au Ministère en lui montrant que deux lignes comptables existent déjà :

- pour les locataires de MMH : l'exonération de leurs loyers à concurrence de 6000 €
- pour les propriétaires reconstruisant à Moutiers ou ailleurs ou ayant acquis un bien à Moutiers ou ailleurs : l'exonération des impôts fonciers à concurrence de 6000 €.

Depuis maintenant deux semaines, aucune réponse à notre demande malgré ces deux propositions de lignes comptable.

Je sais votre attachement à la défense de nos droits car vous vous êtes maintes fois engagés à nos côtés.

Aujourd'hui, je vous sollicite à nouveau, afin qu'ensemble nous puissions dans un premier temps être reçus par Mr le Préfet et connaître la position des représentants locaux de l'Etat sur notre demande et, dans un second temps, qu'ensemble nous envisagions de provoquer une réunion entre les différents acteurs potentiels de ce règlement, que sont MMH, le Conseil Général de Meurthe et Moselle, les services des Impôts fonciers et Mr le Préfet de Meurthe et Moselle, avec comme objectif d'obtenir justice pour toutes les familles expropriées de Moutiers.

Je reste dans l'attente d'une réponse que j'espère rapide de votre part et vous prie de croire, Monsieur le Député, en mon respect le plus profond

REÇU LE	03 MAR. 2008
N°	218
SUITE	J410

Le Président  
Denis ONGENA

**Siège social : Mairie de Moutiers 8 rue de Metz 54660 Moutiers**  
**Siège administratif ; Mr ONGENA Denis 6 rue du Stade 54560 Audun le Roman**